

POINT DE PASSAGE ET D'OUVERTURE 2 : L'EURO, GENÈSE, MISE EN PLACE ET DÉBATS

Doc. 1 : Les critères du traité de Maastricht

Art. 103
 1. Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil¹. [...]
 3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans la Communauté, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations [...].

Art. 104
 2. La Commission² surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les États membres [...]. Elle examine notamment si la discipline budgétaire a été respectée³ [...].
 11. [Si un État ne donne pas suite aux recommandations, le Conseil peut] :
 – inviter la Banque européenne d'investissement à revoir sa politique de prêts à l'égard de l'État membre concerné ;
 – [...] imposer des amendes d'un montant approprié.

Traité de Maastricht, 7 février 1992.

1. Réunion des ministres de l'Économie des pays de l'UE.
 2. Organisme indépendant des États, chargé de faire des propositions et d'exécuter les décisions du Conseil.
 3. Selon le traité, le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique 60 % du PIB.

Doc. 2 : Le siège de la BCE à Francfort (1998)



Doc. 3 : La naissance de l'euro



Une de Libération, 1^{er} janvier 1999

Doc. 4 : La mise en circulation de l'euro en Allemagne



Les pièces et les billets sont mis en circulation le 1^{er} janvier 2002.
 Waltraud Grubisch, 2 janvier 2002, photographie

Doc. 5 : La fin des monnaies nationales

« La Belgique, en tant que présidente de l'Union européenne jusqu'au 31 décembre prochain, est particulièrement attentive à la bonne mise en place de l'euro fiduciaire¹ au sein des douze États de la zone euro. Elle doit également s'assurer de la réussite du passage à la monnaie unique sur son territoire. Pour ce faire, le pays a élaboré un plan de communication au message volontairement simple : "L'euro nous concerne tous". À côté des documents spécifiques, destinés à certains publics ciblés [...], une brochure explicative, largement diffusée, reprend les informations indispensables que sont la valeur de l'euro, les règles de conversion, les dates clés, les modalités de la double circulation² (qui durera, en Belgique, jusqu'au 28 février 2002) ; elle encourage également chacun à se familiariser avec la nouvelle monnaie : "Vous avez intérêt à vous entraîner un peu", recommande-t-elle. Cette incitation s'accompagne d'une généralisation progressive du double affichage des prix ; en outre, depuis juillet, les comptes bancaires sont peu à peu convertis en euros, tandis que les grands facturiers (eau, téléphone, électricité) commencent à envoyer leurs factures en euros. »

« La lettre bleue de l'euro », n° 76,
 Les Notes bleues de Bercy, août 2001, © DILA.

1. Pièces et billets de banque.
2. Monnaie nationale et euro.

Doc. 6 : Une critique de l'euro en Estonie



Bienvenue à bord du Titanic ! (en estonien)
 Le nom des quatre États les plus affectés par la crise financière de 2009 dans la zone euro

Estonie ! Bienvenue à bord du Titanic

Affiche des opposants à l'entrée de l'Estonie dans la zone euro, 2010.

Consigne

À l'aide des documents du dossier, complétez le tableau-ci dessous.

La genèse puis la mise en place d'une monnaie commune : l'euro	Les débats houleux soulevés par la mise en circulation de l'euro
...	...
...	...
...	...
...	...